



CR CT UNSA 3/06/2013

## CR UNSA DU CT DU 3 JUIN 2013

**NB** 2 vigiles nous ont accueillis au rez-de-chaussée, 2 autres au premier.

Après discussion avec l'un d'entre eux, nous avons appris qu'il y en avait encore deux autres et qu'ils étaient là pour le CHSCT, et prévus aussi pour le CA.

Un rapide calcul du nombre d'heures représentées (6 personnes, sur 3 jours) nous fait penser qu'on a quand même un peu d'argent pour certaines choses à l'UL ...

### Point 1

Le SGEN prend le secrétariat

### Point 2 PV du 4 février

La demande de format PDF texte (facilitant la lecture et l'exploitation) ayant été faite plusieurs fois mais sans succès, nous refusons de nous prononcer sur le PV.

Un expert étant présent, l'UNSA intervient pour rappeler qu'il doit n'être là que le temps de son intervention sur la question dont il est saisi. Nous traitons donc le point 8 en premier

### Point 8 Action sociale

8.1 Harmonisation des prestations sociales 8.2 Commission de gestion 8.3 Comité d'aide exceptionnelle

Cette harmonisation aura lieu à partir de septembre 2013.

Patrick Mangenot présente le service et précise que les travaux de réflexion ont commencé en 2011 avant l'UL, puis se sont poursuivis en GT élargi et ont abouti à une présentation aux OS le 15 avril.

Il est proposé l'harmonisation des PIM et des ASIU, la création d'une commission de gestion d'action sociale afin d'examiner le budget et la création d'un comité d'aide exceptionnelle.

L'UNSA intervient pour demander pourquoi une mise en place si tardive alors que le travail avait déjà été réalisé par les ex-responsables de service d'action sociale et aurait pu être finalisé pour septembre 2012.

Une OS demande pourquoi les agents en congé parental sont exclus des dispositifs.

On nous explique que la liste des bénéficiaires est la même que celle des prestations restauration.

Mais d'après la législation les agents en congé parental ne sont exclus ni des PIM, ni des ASIU, on se doute qu'ils ne vont sans doute pas manger au restauU ou au restau administratif.

Dont acte.



CR CT UNSA 3/06/2013

L'UNSA pose également la question des PIM comme CESU et chèques-vacances pour les contractuels.

Le décret du 7 janvier 2013 stipule que sont concernés tous les agents rémunérés sur budget état donc les contractuels y auraient droit mais cela n'a pas été acté encore. Car cela coûte de l'argent et l'Etat n'a pas dit qu'il abondait une ligne en ce sens.

Le président subodore que la prise en charge sera déléguée à l'établissement.

On aura donc une vision plus claire en juillet lorsque les comptes auront été arrêtés.

Concernant l'aide exceptionnelle, une OS demande pourquoi un plafond à 1000 euros ?

Les assistantes sociales consultées pensent que cela ne dépassera pas ce montant sauf cas très rare et c'est stipulé dans le règlement.

Une question est posée sur le circuit de signature. L'UNSA souligne qu'attendre un mois pour une aide urgente n'est pas possible.

Le Président précise que cela part directement à lui.

Mais on nous précise qu'il y a validation par la DRH...

*NB : L'UNSA n'a jamais été d'accord sur le rattachement de l'Action Sociale à la DRH.*

Une OS souligne que la culture est sortie du champ de l'action sociale. Le Président souligne que loisirs et actions sociales ont été séparés dans le modèle organisationnel. Il revient sur la carte loisirs (qu'on attend toujours) en soulignant que le problème de la mise en place vient de la difficulté à gérer cela en masse.

*NB : Effectivement on se rend bien compte que la taille de l'UL pose problème pour tout et partout.*

Une OS revient sur l'organisation du service sans loisirs, ni culture qui n'a pas été acté en CT.

Le président explique que la création de la DVUC date d'avant son arrivée et qu'il en a pris acte.

## **VOTE**

8.1 Unanimité

8.2 Unanimité

8.3 Unanimité

## **Point 6 ARTT**

Entre le document distribué en réunions sur les campus et celui sur lequel nous votons il existe deux différences :



CR CT UNSA 3/06/2013

Le samedi sera valorisé au coefficient de 1.5 pour tous les personnels quels que soient le nombre de demi-journées travaillées, les personnels de maintenance passent en régime spécifique (sans plages fixes)

Il comportera aussi les amendements proposés en CHSCT : les personnels handicapés pourront bénéficier d'aménagements horaires, les femmes enceintes bénéficient d'une heure de moins par jour à partir du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse et l'employeur doit donner toute facilité aux femmes allaitantes.

Le vote du CHSCT : 1 départ de la FSU avant le vote qui n'a donc pas été comptabilisé, 2 refus de vote (FO et FSU), 4 abstentions (UNSA) et 1 favorable (SGEN)

L'UNSA pose la question des agents qui travaillent actuellement à 90 % sur 4 jours.

Elle revient sur les astreintes car l'arrêté ministériel les concernant prend bien en compte des revalorisations et l'INPL suivait ces règles.

Elle demande quelle est la limite pour les régimes spécifiques (après les personnels de services techniques, d'autres peuvent également vouloir en bénéficier).

Et elle se fait l'écho des demandes d'agents sur le devenir de leurs heures supplémentaires au 31 août 2013.

Le président explique qu'un règlement doit pouvoir évoluer. Le comité de suivi verra donc ce qu'il convient de faire changer. Concernant les astreintes, les plus « légitimes » sont traitées dans le règlement de gestion mais on verra aussi suivant les remontées des services à ce sujet.

Certaines composantes ont demandé un régime spécifique pour les services technique en raison de permanence à effectuer sur les campus ou dans les écoles.

Quant aux heures supplémentaires, le reliquat sera reportable jusqu'au 31/12/2013.

Les heures supplémentaires de certains personnels en Médecine (celles effectuées jusqu'en septembre 2013) seront conservées pour la retraite comme c'était le cas depuis 1991.

Mais le nouveau règlement s'applique à tous à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Une OS revient sur les heures effectuées avant 7 h du matin et de l'absence de majoration les concernant.

Il n'y en a pas car ils peuvent travailler en journée décalée et partir à 13h45 par exemple.

Une OS revient sur les laboratoires et les gestes spécifiques à effectuer en dehors des heures de bureau.

Le DGS remarque qu'on ne peut pas mettre tout le monde en régime spécifique, il faut en limiter le périmètre. Tous les personnels contribuant à la sécurité (entretien, technique) sont en plages libres car ils sont soumis à des plannings pour leur travail. En revanche dans les labos, on peut arriver tôt ou repartir tard sans problème pour effectuer une manipulation.



CR CT UNSA 3/06/2013

L'UNSA revient sur le problème des plannings. Elle souhaite souligner que les régimes spécifiques ne doivent pas pour autant subir des horaires imposés sous prétexte de planning. Les agents ont des permanences à faire à l'intérieur d'un planning de service mais on ne peut pas leur imposer leurs horaires quotidiens fixes.

L'UNSA souligne que les gestionnaires souhaitent une formation pour le logiciel.

La DRH répond qu'elles sont bien sûr prévues.

Sont prévues également des réunions ouvertes pour que toutes les questions puissent être posées.

Un élu demande quand les bornes seront déployées pour le pointage.

Le DGS répond que c'est vu avec le DN et que cela sera fait au fur et à mesure.

NB : Attention à l'inégalité de traitement entre les personnels qui pourront pointer en arrivant sur des bornes et ceux qui ne pourront pointer que sur leur ordinateur.

Une précision est à nouveau apportée : les congés en heures ne sont plus possibles mais les absences exceptionnelles pour un RV chez le médecin en heures si.

Des questions posées sont très pointues et devront être posées en formation mais n'ont pas leur place au CT.

Certaines OS demandent une suspension de séance.

**VOTE :**

4 refus de vote (FO CGT FSU)

5 abstentions (UNSA)

1 pour (SGEN)

L'UNSA est toujours contre l'abandon des 35 h mais elle pense que le règlement de gestion est une avancée pour beaucoup d'agents.

**Point 3 Règlement de l'UL**

Ce point est présenté par Odile Thibier déléguée à la vie institutionnelle

Un débat s'engage sur l'article 12.2 sur la reconfiguration des composantes qui n'appelle ni avis conforme du collegium ni majorité aux deux tiers au CA. Dans le contexte tendu que l'on connaît concernant particulièrement le département Art et Musicologie entre autres, la majorité aux deux tiers paraît être indispensable.

Le Président précise qu'il y a avis conforme et majorité au 2/3 quand il y a soit création soit suppression et que d'ailleurs, dans le Règlement actuel, l'avis du collegium n'est même pas demandé... Le VP CA souligne que le changement de périmètre est un acte différent.

L'UNSA souhaite ce qu'il se passerait alors si les collegium sont contre et qu'il n'y a pas de majorité qualifiée au CA, que se passera-t-il ?



CR CT UNSA 3/06/2013

Le Président explique qu'il n'y a pas de majorité au CA.

Un élu souligne que ce texte va à l'encontre d'un département.

Le VP CA argumente que la décision a été prise antérieurement

NB Au CTP de l'ex Nancy 2, on avait bien posé la question de ces rattachements aux collegium qui ne suivaient pas les périmètres des composantes car il semblait évident que cela allait poser problème.

Et qu'il faut un arbitrage puisqu'il n'y a pas de consensus trouvé.

Le président insiste : les 10 extérieurs au CA ne sont pas acquis.

Il propose de mettre majorité qualifiée et de présenter cela au CA comme amendement du CT.

L'UNSA revient sur les articles 12.4 et 12.3 qui concernent les créations de composante et de collegium. Elle ne comprend pas pourquoi l'assemblée constituante ne se constitue pas depuis le périmètre concerné : département, collegium et pourquoi doit être désignée par le CA. L'article 13.3 est flou quant aux critères annoncés.

Le VP CA parle de légitimité mais en concertation et de validation par le CA. L'UNSA en est bien d'accord.

Odile Thibier explique qu'il n'y a pas d'instance préexistante au niveau de la composante c'est donc le CA qui donne un nombre et qui ventile, les appels à candidature sont possibles. Pour les regroupements de composantes que sont les collegium il en va différemment.

Un élu demande si cela ne devrait pas passer au CHSCT.

Le DGS répond que s'il n'y a pas de remise en cause du poste des personnels, il n'y a pas d'avis à donner mais en revanche si le poste évolue dû à un changement de contexte, il faut l'avis du CHSCT.

#### **VOTE**

4 contre

5 abstentions de l'UNSA

1 pour du SGEN

L'UNSA s'est abstenue car elle n'a toujours pas compris pourquoi certaines propositions doivent venir du CA et pas de la base. Toutefois, la décision de remettre une majorité qualifiée au CA nous sied davantage qu'une majorité simple.

#### **Point 4 MEDIAL**

Medial est un service qui s'occupe de la formation pour les personnels travaillant en bibliothèques ; formation continue et préparations aux concours des personnels de bibliothèques.

Ses tarifs n'ont pas augmenté depuis le passage à l'euro.



CR CT UNSA 3/06/2013

L'UNSA souhaite un passage au CF.

#### **VOTE**

Pour à l'unanimité

#### **Point 5 Règlement Intérieur du CT**

*Enfin ! Le CT fonctionne depuis décembre 2011.*

Isabelle Jacquot reprend les différentes modifications qui ont été proposées par les OS lors du GT RI.

Nous demandons à en rajouter d'autres.

Elles sont toutes acceptées sauf pour un calendrier établi conjointement car le Président estime que la base du calendrier institutionnel c'est le CA et de là découle le reste.

Un débat s'engage sur les notions de PV ou de CR qui ne sont pas claires. Le PV « approuvé » est le CR qui est mis sur l'ENT.

Un élu repose la question de GT : ils peuvent être élargis à d'autres élus que ceux du CT.

La réponse est positive.

#### **VOTE**

Pour à l'unanimité

Nous sommes satisfaits de ce RI qui aurait pu être voté bien plus tôt

#### **Point 7 Référentiel des enseignants-chercheurs**

Il n'existait pas partout (ex à l'ex INPL) et doit être considéré comme un espace à cadrer mais pas normalisé.

Il « coûte » 58 000 HETD et l'on vise les 54 000.

Une élue demande la mise en place d'un comité de suivi.

Le Président précise qu'ADE global sera instauré début 2014. Il est d'accord avec l'idée d'un comité mais il faudra définir ses missions. Les enveloppes seront données au niveau des pôles et des collegium qui répartissent les moyens et les décisions seront prises par les composantes.

Une élue s'étonne de certaines lignes comme la I12 (stage) avec 40 HETD et possibilité de suivre 20 étudiants

Un autre souligne que 160 h de travail n'est pas sérieux au regard de l'obligation annuelle d'un enseignant chercheur.



CR CT UNSA 3/06/2013

La VP moyens tempère en expliquant que tous les stages n'ont pas lieu au même moment.

Le Président précise qu'il faudra valider en conseil de composante.

La VP moyens souligne que ce n'est pas totalement satisfaisant mais qu'il faut le produire.

La normalisation est impossible d'une composante à une autre puisque les mêmes tâches ne représentent pas le même investissement dit le Président ex : III 13 Responsable de la mobilité International

Un élu revient sur la ligne III 17 qui est passé de 50 h au dernier Gt à 96 h !

Le CF aura un droit de regard.

*NB Il n'en reste pas moins que pour un intitulé vague comme « responsabilité d'une mission pédagogique particulière » on est en droit de s'interroger*

Un élu souligne la nécessité des fiches de service et l'indication des cumuls impossibles

#### **VOTE**

4 CONTRE

5 abstentions (UNSA)

1 pour

Nous nous sommes abstenus car même nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée que l'investissement doit être reconnu, ce référentiel n'empêchera pas certains de toucher beaucoup plus que d'autres pour le même degré d'investissement et ce cadrage ne prend pas en compte la notion de cumul.

#### **Point 9 Congé de formation professionnelle - Information**

La campagne a été lancée après une présentation des documents en GT.

Le DRH précise que le remplacement des agents se ferait au bout de 4 mois et que les frais seraient pris en charge à hauteur de 25 %.

Tous les formulaires sont sur l'ENT.

Pour l'heure, peu de monde a renvoyé une demande. Il y a 42 mois disponibles.

L'UNSA intervient pour expliquer que les chefs de service doivent tiquer quand on leur annonce une demande sans remplacement.

Le Président explique qu'on réfléchit à mettre en place une brigade de remplacement.

Mais les métiers très spécifiques ne pourraient pas être concernés.

L'UNSA remarque que 25% c'est peu et que ce n'est pas très incitatif.

Le DRH rétorque que l'année dernière il n'y avait rien.

Le DGS remarque qu'il y a le plan de formation à prendre en charge plus les primes plus tout le reste : le budget n'est pas extensible et cela vaut mieux qu'un gel des emplois.

Ce point n'appelle pas de vote. Ah bon.



CR CT UNSA 3/06/2013

### **Point 10 Suivi des avis**

Comme d'habitude le CA suit les positions du Président malgré certains avis du CT.

### **Questions diverses.**

Il est 19 h et le Président propose de n'en choisir que quelques-unes parmi celles envoyées et de les reprendre au prochain CT.

Domage, certaines étaient politiques et n'ont du coup pas été abordées...

### **Questions CGT-FSU-FO**

Certains chefs de service obligent les agents à poser tous leurs congés avant le 31 août : est-ce une directive de la DRH ?

La réponse est négative. Le solde est reportable jusqu'au 31 décembre.

Les frais de déplacements pour un concours sont-ils remboursés en centrale ?

La réponse est positive. Ce n'est pas aux composantes de prendre en charge les déplacements pour un concours par an. Elles peuvent prendre en charge à partir du deuxième.

### **Questions UNSA**

Quand aurons-nous une réunion du GT statut de l' élu ?

Réponse : avant le 14 juillet

Quand aurons-nous la réunion sur les locaux syndicaux ?

Réponse : avant fin juin càd avant le départ de Mr Gueguen

Le mouvement interne des personnels BIATSS.

Certains trouvent leur poste au fil de l'eau suivant leurs réseaux et les opportunités qui se présentent et d'autres attendent le mouvement annoncé. Outre le fait qu'un mouvement qui se fait au gré des sollicitations individuelles est plus que discutable, quid du calendrier du mouvement "officiel" pour ceux qui n'ont pas la chance de se voir sollicités ?

Réponse : il y aura un mouvement entre le 15 et le 20 juin mais plus précis que le précédent. Contractuels et fonctionnaires doivent être séparés car parfois les supports budgétaires sont propres à la composante et l'agent ne peut pas partir avec le budget, il faut retrouver des moyens.



CR CT UNSA 3/06/2013

Concernant le mouvement au fil de l'eau qui comporte un caractère d'urgence tous les postes sont mis sur l'ENT – comme celui du responsable de l'IUT Charlemagne- et des entretiens ont lieu à la suite de quoi un agent est choisi.

L'UNSA précise qu'elle ne faisait pas allusion à ces postes-là qui ne posent pas problème mais aux postes pourvus de manière officieuse et sur lequel on apprend qu'un tel ou une telle a été recruté.

L'administration admet qu'il subsiste un démarchage privé qui se pratiquait dans certains endroits.

Un élu souligne qu'il est dommage de traiter les questions diverses en fin de CT après 5 h de réunion.

Le président rétorque que le CT a commencé en retard (oui, on a dû tous donner nos noms aux vigiles pour pouvoir rentrer au rdc et au 1<sup>er</sup>, c'est agréable d'être personnel à l'UL ....) et que ce n'est pas lui qui a demandé une suspension de séance.

Il propose de reporter les questions au début du prochain CT.

Fin du CT 19h20